



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2013

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX

M. Patrick CEGIELSKI

M. Jean-Claude DRIANT

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

M. Thierry PAQUOT

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Christian CUESTA

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

M. Julien GIRAL

M. Gérard JAGOUDEL

Collège dit « des usagers » :

Suppléants

Mme Camille MÉZA

Collège des personnalités extérieures :

Mme Marie RICHARD

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Claudine GOLDSTEIN (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

M. Arnaud THAUVRON (procuration donnée à M. Philippe THIARD)

Collège dit « des usagers » :

M. Alexis ARDOIN (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

M. Maxime ÉNAULT (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

M. Rached ZEHOUE (procuration donnée à Mme Camille MÉZA)

Collège des personnalités extérieures :

M. Frédéric MORET (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

Mme Liliane PIERRE (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Mme Marie RICHARD (procuration donnée à Mme OLLIVIER-YANIV en cours de séance)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents :Collège des personnalités extérieures :

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI

M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales

Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales

M. Manuel BOUARD, Secrétaire général adjoint aux Finances

Congrès 2000, Sténotypie

Mme Liliane FINEZ, Direction des études et de la vie étudiante

Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique

M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit

Mme Brigitte MARIN, Administratrice provisoire de l'ESPE

M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologies

M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire

Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers

M. Ghislain PROMONET, Direction des Ressources Humaines

Mme Florence ROBINE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par Mme Kaldia KECHIT)

M. François TAVERNIER, Directeur général des services

Mélanie VASSELIN, Vice-présidente Étudiant

M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

ÉTAIENT ABSENTS ET NON REPRÉSENTÉS

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Pascale FANEN

Collège dit « des usagers » :*Titulaires*

M. Yoro FALL

Mme Mélanie ROBERT

M. Nicolas SERERO

Suppléants

Mme Laëtitia CATY

Mme Camille BALLEZ BAZ

M. Vincent DUTZER

Collège des personnalités extérieures :*Titulaires*

Mme Laëtitia KRUSZYNSKA

Mme Brigitte JEANVOINE

M. Christophe LAFOND

M. Pierre SERNE

Suppléants

M. Jean-Luc LAURENT

Mme Maud TALLET

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Collège des personnalités extérieures :

M. Philippe ADAIR, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure au Conseil des études et de la vie universitaire

Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU

M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques

M. Jorge BOCZKOWSKI, Assesseur au Conseil Scientifique

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

M. Philippe BUNEL, Directeur du SECASC

M. Pierre COURAUD, Directeur du développement

Mme Jocelyne DUBOIS MAURY, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris

M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine

M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry

Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière

M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation

M. Stéphane JAFFARD, Assesseur au Conseil Scientifique

M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service communication

Mme Élise LAMARE, Assesseure Relations internationales

M. Bernard LELU, Directeur du SUMPPS

M. Éric LÉONEL, Directeur du SCEPPE

Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD

Mme Marie-Claude MILLOT, Directrice de l'UFR Sciences et Technologies

M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement

M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG

Mme Florence RIOU, Direction des affaires juridiques et générales

M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information

Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Conseil des études et de la vie universitaire

Mme Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales

SOMMAIRE

1. VIE INSTITUTIONNELLE.....	8
Approbation des candidatures d'Isabelle SACHOT-MOIREZ et de Marc GOGNY en tant que personnalités extérieures au Conseil d'Administration	8
2. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT.....	9
2.1. Politique d'emploi 2014 : enseignants-chercheurs, chercheurs et BIATSS	9
2 2. Politique salariale des contractuels	20
3. QUESTIONS DIVERSES.....	22

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

Le Président présente l'ordre du jour de la réunion.

Il fait savoir que les élections d'une partie du conseil d'école de l'ESPE ont eu lieu le 19 novembre et qu'il n'y a pas eu de problème majeur ou particulier.

Mme DE SUREMAIN fait remarquer que ces élections se sont tenues dans un calendrier très restreint et elle regrette que des bureaux de vote n'aient pas été ouverts dans les autres universités ou académies qui sont impliquées dans l'ESPE. Par conséquent, les nombreux étudiants qui sont inscrits dans ces universités n'ont pas eu de lieu pour voter et la participation des étudiants au scrutin a été très faible, tandis que la participation des personnels a été moyenne.

M. CUESTA répond que cela dépend du collège.

Le Président explique que l'on a fait en sorte de pouvoir faire au mieux dans les temps impartis. Une demande d'avoir des urnes dans d'autres sites a été faite, mais cela paraissait très compliqué à organiser.

Mme FAURE-DUNABEITIA signale qu'elle a eu du mal à obtenir les listes électorales et qu'elle ne les a reçues que la veille des élections. Elle demande que l'on dise clairement pour les prochaines élections quel est le circuit pour avoir les listes électorales.

Mme MARIN salue le travail fait pour l'organisation des élections par la responsable administrative des composantes, Myriam IMBERTY, par le secrétariat de la Direction Générale et par les Services Centraux. Les étudiants de l'ESPE sont inscrits dans différentes universités et composantes d'université, ce qui a donné un nombre très élevé d'interlocuteurs. Les listes électorales ont été réactualisées en fonction de la réactivité des secrétariats de ces composantes, il y a eu des rectifications et il a fallu faire valider ces listes par la Rectrice. C'est la raison pour laquelle les listes sont arrivées tardivement.

Le Président explique que les contraintes de temps ont amené la direction de l'UPEC à faire des choix pour faire en sorte que les élections puissent être valides et de façon à démarrer « proprement » l'ESPE. Elle essaiera de faire mieux la prochaine fois.

Il signale qu'un questionnaire a été mis en ligne le 20 novembre pour connaître la manière la manière dont les personnels voient le fonctionnement de l'UPEC, sa gouvernance et ses évolutions, et pour vous donner une information. Au bout d'une journée, 950 personnes avaient complété le questionnaire. Le Président invite tout le monde à répondre à ce questionnaire, qui sera disponible jusqu'au 20 décembre 2013. Il souhaite qu'au moins 6 000 personnes répondent à l'enquête.

Mme DE SUREMAIN fait remarquer que l'UPEC a sollicité un prestataire, LH2, pour mener cette enquête. Elle souhaite savoir :

- quel le coût de cette prestation,
- quel est le processus de validation des réponses et si une personne peut répondre plusieurs fois au questionnaire,
- comment on va analyser ces réponses en termes d'échantillon.

Le Président explique que :

- Toutes les questions sont la raison pour laquelle on a préféré confier cette enquête à un prestataire qui a l'habitude de ce genre d'études plutôt que de la gérer en interne, sachant que LH2 a déjà organisé une consultation l'année dernière sur Pierre-et-Marie-Curie.
- Une personne ne peut pas répondre plusieurs fois. Une fois qu'on a complété le questionnaire, on ne peut pas y revenir.
- Le coût de la prestation est de 7 000 €. C'est à l'UPEC, ensuite, de valoriser cet investissement.
- Il est possible de savoir d'où viennent les personnes, quel âge elles ont, quelles sont leurs catégories, de quelles composantes elles sont issues, etc.
- L'idée de l'enquête est de voir quelle est l'opinion des personnels de l'UPEC. Il est envisagé de faire une nouvelle enquête dans 2, 3 ou 5 ans pour voir s'ils seront plus satisfaits qu'aujourd'hui.
- 7 groupes de travail ont été mis en place. Ils impliquent les directeurs de composante, les représentants de chacun des conseils, les directeurs de laboratoire et un certain nombre de catégories de personnel. Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à y participer pour contribuer à l'élaboration du projet d'établissement de l'UPEC. Ces groupes de travail portent sur la formation, la recherche, l'international, la formation tout au long de la vie, le numérique, etc.

Parmi les autres éléments d'actualité, le Président signale que :

- Dans le quartier de l'Échat, à proximité de Mondor, a été inauguré lors de la semaine précédant ce Conseil un hôtel d'entreprise, qui s'appelle Bio&D, en lien avec la Communauté d'agglomération, le Conseil Général et la Région. Quelques entreprises sont déjà installées, mais il y a la possibilité d'installer des entreprises en lien plus direct avec le Bio&D. L'UPEC travaille sur ce sujet avec le territoire.
- Certains Programmes d'Investissements d'Avenir sont encore en cours et l'UPEC a postulé à un projet de l'entrepreneuriat en alternance auprès des jeunes. L'UPEC a été retenue dans le cadre

d'une Maison de l'Entrepreneuriat, une résidence pour les jeunes entrepreneurs, à hauteur de 3,99 M€.

1. VIE INSTITUTIONNELLE

Approbation des candidatures d'Isabelle SACHOT-MOIREZ et de Marc GOGNY en tant que personnalités extérieures au Conseil d'Administration

Le Président propose, en remplacement de M. Félix GUARINO en tant que personnalité extérieure représentant les activités économiques et sociales au Conseil d'Administration, la candidature d'Isabelle SACHOT-MOIREZ, directrice du recrutement et de la formation de BNP Paribas pour la France. Il fait cette proposition parce qu'il y a pratiquement deux ans, l'UPEC a signé une convention avec BNP Paribas. Cette banque accompagne l'Université dans un certain nombre de projets, en particulier des projets pour les étudiants qui veulent créer une entreprise. En 2012, une douzaine d'étudiants avait pu bénéficier d'un prix aux alentours de 1 500 €. Sur cette base, devant la qualité des étudiants, BNP Paribas a souhaité renouveler ce partenariat. D'autres prix devraient donc être remis prochainement.

Isabelle SACHOT-MOIREZ a 45 ans, elle est diplômée de l'ELM Lyon et elle travaille à BNP Paribas depuis octobre 1991, où elle a commencé comme manager des ventes. Progressivement, elle a franchi les différents échelons pour arriver en 2010 à la tête du service des recrutements pour l'ensemble de BNP Paribas. Depuis avril 2013, elle est à la tête de la direction des ressources du groupe au niveau de la France. Sa candidature a été proposée par Philippe BIZEUL et l'approbation de celle-ci permettrait de montrer les liens qui associent l'UPEC à BNP Paribas, d'autant plus que Mme SACHOT-MOIREZ s'intéresse à l'UPEC.

Le Président demande s'il y a des questions.

(Il n'y en a pas).

Le Président propose la candidature de Marc GOGNY en remplacement d'Anne BELLANCOURT en tant que représentant de l'École vétérinaire de Maisons-Alfort au sein du Conseil d'Administration. Marc GOGNY a succédé en septembre 2012 à Jean-Paul MIALOT au poste de directeur de l'École vétérinaire de Maisons-Alfort. Lors de la mise en place du Conseil d'Administration, on avait souhaité avec Jean-Paul MIALOT que ce soit quelqu'un d'autre que Monsieur MIALOT qui représente l'École vétérinaire au sein du Conseil, et ce fut Anne BELLANCOURT. Marc GOGNY souhaite représenter directement l'École vétérinaire au sein du Conseil d'Administration. Les raisons évoquées sont les suivantes :

- L'École vétérinaire est rattachée à l'UPEC.
- Les deux établissements font un travail en commun dans le cadre du Pôle Santé Société.
- Une valeur symbolique, puisque la loi ESR du 22 juillet entraîne des évolutions et une loi sur le monde agricole est en préparation. Dans le cadre de cette loi, il y a des options qui ne sont pas forcément des options locales, mais plutôt des options nationales, avec la création d'un consortium général au niveau du Ministère de l'Agriculture et d'un consortium plus particulier au niveau de la formation vétérinaire, avec des liens entre les 4 écoles vétérinaires de France.

Marc GOGNY est très attaché à ces liens avec l'UPEC, et il estime pour lui, comme étant un symbole que d'être présents dans le Conseil d'Administration de l'UPEC.

Il a 54 ans, il a un diplôme de l'École vétérinaire de Maisons-Alfort, mais il a fait la grande majorité de sa carrière à l'École vétérinaire de Nantes, puisqu'il y a commencé en 1980 en tant qu'assistant et il en a été directeur adjoint jusqu'en août 2012. Il est physiologiste et pharmacologue, il pratique le management des établissements d'enseignement supérieur. Il a également une expertise pédagogique avec la conception et la réalisation de formations pédagogiques d'enseignement supérieur. Il a aussi pratiqué un certain nombre d'audits des écoles vétérinaires au niveau international.

Le Président demande s'il y a des questions sur cette candidature.

(Il n'y en a pas).

Il propose de passer au vote sur les deux candidatures.

M. BLANC donne lecture des procurations.

Le Président soumet les deux candidatures à un vote à bulletin secret du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : sur 30 inscrits, il y a eu 22 votants. 22 enveloppes ont été retrouvées dans les urnes, il n'y a eu aucun vote blanc et aucun vote nul. Madame Isabelle SACHOT-MOIREZ et Monsieur GOGNY ont obtenu chacun 22 voix pour.

Les candidatures de Madame Isabelle SACHOT-MOIREZ et de Monsieur GOGNY sont approuvées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

2. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

2.1. Politique d'emploi 2014 : enseignants-chercheurs, chercheurs et BIATSS

Le Président souligne que l'équipe de direction a souhaité privilégier l'emploi. Tous les postes sont donc publiés et une priorité a été donnée à l'emploi pour faire reculer la précarité et faire évoluer les indemnités. La campagne d'emplois 2014 a été marquée par un souci de respecter les évolutions de

l'ESPE. À la différence des autres années, l'ESPE n'a pas été impacté dans son nombre de postes. On a transformé un certain nombre d'enseignants du second degré en postes de maître de conférences. La Direction a également été attentive aux évolutions stratégiques de l'Université de façon à être capable d'accompagner un certain nombre de projets. Alors qu'initialement on pensait que l'on devait créer ou faire évoluer des postes, on a estimé qu'il était possible d'en prendre dans d'autres composantes. Des choix complexes ont été faits. La Direction a été attentive aux demandes des composantes et aux fiches de poste, pour lesquelles le Président estime qu'il y a encore des améliorations à apporter pour l'année prochaine. Il y a eu des dialogues, qui ont conduit à ce que les vice-présidents fassent des propositions au Président, sur la base des argumentaires qu'ils avaient pu récupérer auprès de chacun des directeurs de composante. Le dialogue continuera au-delà de la campagne d'emploi.

M. CUESTA présente la campagne d'emplois 2014 des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

Place de l'UPEC dans le contexte universitaire français. Les données sont extraites de PAP ESR, qui est une application du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Si on regarde uniquement les enseignants permanents, c'est-à-dire hors ATER, chefs de clinique, associés, etc., l'UPEC, qui emploie 1 137 personnes (771 enseignants-chercheurs et 366 enseignants du second degré) sur 60 000 pour l'ensemble des 76 universités. Elle est au 22^e rang des universités françaises en nombre d'enseignants-chercheurs et au second rang en nombre d'enseignants du second degré.

En termes de poids des enseignants-chercheurs dans l'ensemble des enseignants, l'UPEC est au 71^e rang. Avant 2007, date de l'intégration de l'IUFM, il y avait à l'UPEC 80 % d'enseignants-chercheurs et 20 % d'enseignants du second degré à l'UPEC, comme dans le système universitaire français. Avec l'intégration de l'IUFM de Créteil, qui était le deuxième plus gros UFR de France, la part des enseignants du second degré dans les enseignants de l'UPEC a augmenté. Elle est donc plus secondarisée que les autres universités. Cependant, de 2007 à 2011, il y a eu une petite remontée de la part des enseignants-chercheurs puisque l'IUFM – l'ESPE aujourd'hui – demande des transformations de postes d'enseignant du second degré en postes d'enseignant-chercheur.

L'UPEC a un tiers de professeurs d'université et deux tiers de maîtres de conférences. Elle est donc dans la moyenne de l'ensemble des universités françaises.

Poids de l'UPEC, dans le système de répartition des moyens SYMPA. La dotation théorique est calculée à partir :

- du nombre d'étudiants inscrits et qui ont au moins une note dans le système Apogée,
- d'une pondération avec des classes d'étudiants,

- du nombre d'enseignants-chercheurs produisant.

2 144 emplois sont délégués à l'UPEC dans le système de répartition des moyens SYMPA. Ce chiffre est un peu en dessous de son nombre d'emplois en délégation réelle. L'UPEC est surdotée en emplois théoriques puisqu'elle a 78 postes en plus qu'en réel, alors que globalement le système universitaire est sous-doté de 19 postes sur 120 000.

Sur 3 années, on observe une grande stabilité dans la répartition des heures d'enseignement (de l'ordre de 500 000 heures chaque année) entre les heures statutaires (56 % de l'ensemble), les heures complémentaires des enseignants-chercheurs (21 %) et les heures des vacataires (23 %). L'UPEC est fortement professionnalisée, plus que d'autres. Dans certaines composantes, il y a un taux minimum obligatoire de vacataires (20 % dans certains cas et 25 % dans d'autres).

Aujourd'hui, les taux d'encadrement sont toujours liés au nombre d'étudiants. Or le nombre d'heures de formation des étudiants varie en fonction de celle-ci. À terme, dans le PAP ESR, il devrait donc y avoir des indicateurs d'encadrement liés aux heures.

La campagne d'emplois 2014 des enseignants-chercheurs et des chercheurs s'est déroulée de la manière suivante :

- Il y a eu des dialogues entre la DRH et les composantes en mai et en juin. Les composantes ont rédigé des fiches de poste, qui ont été envoyées à l'Université début juillet.
- Celles-ci ont fait l'objet de premières analyses par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) et le Conseil Scientifique (CS).
- Un dialogue supplémentaire a été organisé avec les trois vice-présidents, qui ont vu individuellement chaque composante dans la deuxième quinzaine de septembre.
- La Direction a fait des choix, notamment en prenant en compte Commission d'évaluation du CS. Une présentation a eu lieu au Conseil Académique. 90 % des souhaits des composantes ont été respectés. Pour les 10 % restants, il y a des transferts entre composantes.

Il y a 43 supports vacants d'enseignant-chercheur et 50 publications de poste. Les 7 postes qui font la différence correspondent à des transformations, à l'ESPE, de postes de second degré en postes d'enseignant-chercheur. 3 composantes perdent un poste mais d'autres composantes gagnent des postes.

M. CUESTA présente le tableau de synthèse des publications des emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur dans le cadre de la campagne d'emplois 2014.

Le Président précise que :

- Au Conseil Académique, il y a eu 19 abstentions mais aucune voix contre la politique d'emplois 2014 des enseignants-chercheurs et des chercheurs.
- Au Comité technique, il y a eu un vote favorable à l'unanimité.
- L'UPEC n'a pas de surdotation. Pour accompagner un certain nombre de projets, elle a donc dû faire une nouvelle répartition de ses postes.
- Durant les dernières années, les composantes qui perdent un poste dans la campagne d'emploi 2014 ont été pourvues en postes qui venaient pour la plupart de l'IUFM.
- Les profils que l'on met en avant, les personnes qui sont choisies sont là pour un certain nombre d'années.

M. CEGIELSKI constate que les deux derniers postes du tableau sont des postes d'ATER, or il lui semble qu'il ne faut pas republier les postes d'ATER chaque année.

M. CUESTA explique qu'on ne republie pas ces 2 postes d'ATER pour 2014 mais que leur mention dans le tableau sert à signifier qu'on ne les supprime pas. Dans un cas, on ne sait pas encore s'il y aura habilitation ou pas du laboratoire. Pour le deuxième poste, il y a des discussions entre deux composantes. On garde donc en mémoire ces 2 postes pour la campagne 2015.

M. THIARD donne lecture d'un message que Jeanne-Marie BOIVIN lui a demandé de lire à ce Conseil d'Administration de ce matin. :

« Le doyen de la Faculté des LLSH, empêchée de participer au CA par le Conseil académique de l'Université Galatasaray, où elle siège comme membre élu du Bureau du Consortium d'appui à cette université, prie le président, le vice-président et les membres élus et invités du CA de l'en excuser. »

Elle proteste contre la décision prise par l'université de « mobiliser » (pour utiliser l'euphémisme en vigueur) un poste de PR dans la Faculté des LLSH, alors que cette composante a voté en juillet dernier un plan d'économie de sa charge d'enseignement de 200 000 euros, précisément pour que le rééquilibrage de son budget ne passe pas par des suppressions de postes.

Nombreuses sont les Facultés de LLSH confrontées au même déficit structurel que celle de l'UPEC, mais très rares celles qui ont accepté un plan de retour à l'équilibre comparable. Jeanne-Marie Boivin déplore que l'effort considérable consenti par sa composante ne lui ait pas évité de subir la double peine des coupes claires budgétaires et des suppressions de postes. Et elle regrette que la démultiplication du dialogue de gestion centre-composantes, jusqu'à l'année dernière unique, permette à la direction de l'université d'ignorer dans un « dialogue » sur les postes en octobre ce qui a été négocié dans un dialogue financier en juillet. »

Le Président répond que :

- Sur les postes qui ne sont pas renouvelés, il y a eu une vraie concertation avec les directeurs de composante et on a estimé que ces postes n'étaient pas prioritaires.
- Aucune composante n'est surdotée. Cependant, la faculté des lettres, langues et sciences humaines est une des composantes les mieux dotées. Des efforts ont été faits sur cette faculté durant les dernières années, notamment dans le cadre de l'accompagnement vis-à-vis d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

- Sur la base de l'analyse de fiches de poste et des discussions, la Direction a l'obligation d'accompagner les évolutions de l'établissement. C'est ce qu'elle fait vis-à-vis de la composante SESS STAPS, où elle a mis, à la place de postes qui ne lui paraissaient pas suffisamment clair, des postes d'ATER.

Mme DE SUREMAIN demande si les étudiants qui sont en apprentissage sont comptabilisés dans les taux d'encadrement. Elle fait remarquer que certains modèles de calcul des taux d'encadrement, l'UPEC apparaît bien encadrée voire surdotée, mais que, selon Monsieur CUESTA, ces indicateurs ne sont peut-être pas si fiables et il faudrait des indicateurs qui prennent en compte le nombre d'heures. De plus, elle souligne qu'il y a une augmentation du nombre des étudiants, en particulier à l'ESPE, et elle souhaite savoir quelles sont les demandes que la Direction envisage de faire remonter au Ministère pour avoir des dotations un peu plus conséquentes en termes de masse salariale.

M. CUESTA Par rapport au taux d'encadrement, il y a des choix. Dans le système d'allocation des moyens SYMPA, l'étudiant compte 0 pour la formation continue et 0,5 pour l'apprentissage. Il est prévu de passer à 0 pour l'apprentissage. Pour la FI, l'étudiant compte 1. Par conséquent, une université qui a beaucoup d'apprentis et beaucoup de FC est pénalisée, mais à chaque fois on répond à l'UPEC qu'il y a des ressources propres associées.

Quand on regarde les taux d'encadrement publiés par le Ministère, l'UPEC est plutôt dans le milieu du classement des universités, ce qui est totalement contradictoire avec ce que déduit SYMPA. C'est sur ces arguments que la Direction ira voir le Ministère. Elle lui dira que SYMPA défavorise l'UPEC de façon importante. Aujourd'hui, aucune composante n'est surencadrée, sinon l'Université n'aurait pas 44 % d'heures complémentaires faites par les collègues et il n'y aurait que des heures statutaires.

Aujourd'hui, au niveau du Ministère, il n'existe pas d'indicateurs du nombre d'heures, mais il va les mettre en place. Il y a des différences importantes de nombre d'heures entre composantes. L'ESPE est un cas particulier : son nombre des étudiants a très fortement augmenté (+70 %) entre l'année dernière et cette année. L'ESPE fait 20 000 heures de formation continue pour le compte du Rectorat, ce qui représente 50 ou 100 emplois. L'UPEC a des débats avec le Rectorat sur ce sujet.

Mme MÉZA fait remarquer que le contexte des universités en France est compliqué. Elle donne l'exemple de l'université de Versailles Saint-Quentin et de Lyon 2, où des postes sont supprimés. Elle constate que l'UPEC est touchée elle aussi par une non-augmentation de son budget mais qu'il n'y a pas de suppressions de postes. En revanche, elle voit que trois postes, qui étaient chacun dans un UFR (Lettres, Langues et Sciences Humaines, Sciences et Technologies et l'IUP), sont transférés vers d'autres UFR. Mme MÉZA considère que c'est bien de renforcer les équipes mais que cela ne doit pas se faire au

détriment d'autres, même si ce sont des réajustements. Par conséquent, l'UNEF s'abstiendra lors du vote sur la politique d'emplois 2014.

M. DRIANT demande si le tableau est indépendant de la question du calendrier de la publication des postes et s'il contient des publications qui pourraient être au fil de l'eau dans les mois qui viennent et pas seulement au printemps.

Sans remettre en cause la position des composantes au premier rang de la négociation et de la discussion, il pense qu'il faudrait donner un peu plus de place aux laboratoires dans les échanges et dans les dialogues de gestion, notamment quand certains laboratoires sont intercomposantes.

Le Président explique qu'il y aura une campagne au fil de l'eau, en particulier pour les postes du second degré au niveau de l'IUFM.

M. CUESTA précise que 2 postes seront publiés au fil de l'eau.

Le Président admet qu'un certain nombre de laboratoires sont sur plusieurs composantes et se retrouvent dans des situations un peu compliquées. Il donne l'exemple de Lab'Urba, qui est partagé entre l'IUP et la faculté de lettres et qui est impacté par deux emplois.

M. MOSCOVICI fait remarquer que l'UFR de Sciences et Technologies est une des 3 UFR qui perd un poste d'enseignant-chercheur, mais le cas de cet UFR est un peu différent des deux autres puisque dans son cas, le poste d'enseignant-chercheur est transformé en poste de BIATSS. Il rappelle que le conseil de gestion de l'UFR de Sciences et Technologies ne souhaitait pas cette transformation et que l'année dernière il avait déjà voté, à l'unanimité, contre la transformation d'un poste d'enseignant-chercheur en BIATSS.

Il rappelle que depuis plusieurs années, cet UFR fait de la GDE interne entre ses différentes disciplines, et il regrette ne soit pas vraiment acquiescée par la Direction, du moins pour ce poste d'enseignant-chercheur. Il regrette la transformation de ce poste en BIATSS, même si celui-ci était le dernier de la liste des supports vacants que l'UFR a remontée.

Il fait remarquer que cette année, on a demandé aux composantes de faire deux classements indépendants – un pour les postes d'enseignants-chercheurs et un pour les BIATSS – alors qu'il aurait préféré que l'on fasse des interclassements. Dans ce cas, l'UFR de Sciences et Technologies aurait mis un peu plus en priorité la création d'un poste BIATSS, par rapport au poste d'enseignant-chercheur.

En revanche, il est satisfait d'avoir un nouveau poste d'ingénieur dans un laboratoire où il en manque énormément.

Le Président explique qu'au-delà des postes et des transformations des postes, on regarde l'évolution des composantes et l'évolution de la stratégie au niveau global de l'Université. Il confirme que ce n'est

pas la première fois que l'on transforme un poste de maître de conférences en poste d'ingénieur. Il explique du fait que l'année dernière, lors de son évaluation, l'ARS a estimé qu'il y avait dans le LISA un déséquilibre entre son nombre d'enseignants-chercheurs et son nombre d'ingénieurs. Cette critique a également été émise par le directeur du CNRS.

En revanche, il rappelle que la Direction a respecté 11 priorités sur les 12 établies par l'UFR de Sciences et Technologies.

Mme FAURE-DUNABEITIA signale qu'en tant qu'élue SGEN-CFDT au Comité technique (CT), elle avait demandé aux directeurs de composante de lui envoyer leurs remarques, mais elle n'a pas eu celles de la faculté de sciences. Elle regrette de ne pas les avoir eues parce qu'elle estime qu'il y a un problème de fond sur la répartition des emplois. Elle regrette également de ne pas avoir reçu les profils de poste, indiquant pour quelle filière les enseignants interviennent, combien ils ont d'étudiants, etc. Elle souhaite que le dialogue sur les emplois évolue et qu'à l'avenir les membres du Comité technique reçoivent ces éléments.

Elle demande si parmi les demandes d'emplois des composantes, la Direction a identifié des emplois qui correspondraient à ceux qui vont être annoncés au CNESER par le Ministère sur des politiques de site et des projets spécifiques. Si oui, elle souhaite savoir lesquels et elle demande que le CA et le CT en soient informés en amont.

Le Président rappelle que le Ministère avait annoncé 5 000 emplois pour les universités sous-dotées dans le modèle SYMPA. Cependant, le Ministère s'est rendu compte que s'il ne faisait que corriger les sous-dotations, il ne pourrait pas accompagner la stratégie de faire évoluer les universités dans le cadre des contrats de site. Il y a donc eu des discussions pour savoir quelle proportion de postes, parmi les 8 000 emplois, irait sur la correction de la sous-dotation, et quelle proportion de postes accompagnerait les contrats de site. Il a été décidé que 65 à 70 % des 5 000 postes seraient consacrés à la résorption des sous-dotations et que 30 à 35 % iraient aux contrats de site. Aujourd'hui, il commence à y avoir une distribution des postes en lien avec les contrats de site, mais cela ne se fait que sur les vagues en cours. Le contrat de site en lien avec l'UPEC et plus globalement avec l'UPE devrait avoir des postes sur les années 2015, 2016 et 2017. La manière dont ces postes vont être répartis est un sujet aujourd'hui en débat. Cela dépendra du profil de la communauté d'universités et d'établissements : la question est de savoir s'il y aura un établissement au-dessus de l'UPEC et qui sera le récipiendaire des postes, ou si les deux universités de la communauté (l'UPEC et l'UPEM) seront les récipiendaires.

L'UPEC a dit au Ministère à plusieurs reprises, au niveau de la CPU, qu'il y a des universités qui portent des ESPE et que celles-ci ont besoin de personnels. Le Président estime que ce message commence à

être un peu entendu et il fait savoir que la Direction a demandé un rendez-vous au cabinet de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour lui faire part des préoccupations de l'UPEC.

Mme FAURE-DUNABEITIA demande si la Direction a identifié des besoins qui correspondent aux emplois annoncés par le Ministère et, si oui, comment se passerait le dialogue sur ce sujet.

Le Président rappelle que :

- La campagne d'emplois 2014 a déjà pris beaucoup de temps et de dialogue.
- Sur 2014, il n'est pas prévu que le Ministère crée des postes pour l'UPEC dans le cadre de son contrat de site. Le Président ne va donc pas faire travailler dès maintenant une équipe pour identifier les besoins en lien avec les postes annoncés par le Ministère. Cependant il le fera volontiers quand l'UPEC pourra obtenir des postes.

Il propose de passer à la présentation de la campagne d'emplois des BIATSS. Dans ce cadre, il n'y a pas non plus de création de poste et là encore il a fallu s'accorder sur les postes retenus par rapport à la stratégie de l'Université, qui est d'améliorer le service rendu aux étudiants, de développer la formation continue et de promouvoir l'UPEC à l'international.

M. PROMONET explique que la politique d'emplois BIATSS s'inscrit dans 3 axes prioritaires pour la politique RH BIATSS de l'Université :

- La pérennisation des emplois, notamment à la suite de la loi Sauvadet de mars 2012 et compte tenu de l'effort à faire sur la résorption de la précarité. On continue cette année l'effort qui avait été entamé l'année dernière d'ouvrir des postes au concours pour des collègues contractuels que l'on souhaiterait pouvoir titulariser. Comme l'année précédente, l'Université va au-delà de l'effort qui lui est imposé à l'Université.
- Cet effort sur la résorption de la précarité ne se fait pas au détriment de la politique de requalification des emplois BIATSS (« politique de repyramidage »). Dans les propositions de la campagne d'emplois BIATSS 2014, les postes ouverts au titre des repyramidages, c'est-à-dire des requalifications d'emplois, sont à peu près au même niveau que les années précédentes.
- L'obligation d'emploi, qui se positionne dans la politique nationale. C'était une nouveauté l'année dernière, on continue de respecter cette obligation cette année en ouvrant des concours réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

En plus de ces trois axes prioritaires, les évolutions stratégiques et les objectifs de l'Université sont pris en compte : l'international, le développement des ressources propres et une priorité donnée aux

fonctions soutien à l'enseignement et à la recherche (la pédagogie, la scolarité, la recherche) par rapport aux fonctions dites « supports » (communication, RH, systèmes d'information ou patrimoine).

Cette politique se fait dans un contexte contraint, qui a rappelé précédemment. Monsieur PROMONET juge qu'elle est ambitieuse dans la mesure où il n'y a pas de gel d'emploi. Pour pouvoir soutenir cette politique, un choix a été fait cette année, celui de ne pas faire de création nette d'emploi. En revanche, il y a, dans la continuité de ce qui a été entamé l'année précédente, une démarche de redéploiement des postes : cette année, 3 supports BIATSS sont redéployés entre composantes.

La méthode suivie pour l'élaboration de la politique d'emplois BIATSS 2014 est la même que pour les enseignants-chercheurs. Une note du Président en mai a lancé la campagne d'emploi. Il y a eu des dialogues de gestion technique RH avec la DRH et le VPCA et les composantes en mai. En parallèle, le DGS et la DRH ont mené un dialogue de gestion avec les Services Centraux et communs. Courant septembre, après la formalisation de l'ensemble des demandes, des arbitrages ont été faits et ont été présentés aux composantes lors de leurs rencontres avec les trois VP. Ce qui est présenté aujourd'hui au Conseil d'Administration est le fruit de ces arbitrages.

Il y a une différence de méthode par rapport aux années précédentes. Les années précédentes, les propositions étaient faites sur la base des demandes des structures et le CA votait sur les demandes des structures une à une. À la suite de ce vote du CA, la DRH reprenait l'ensemble des demandes et quand on constatait par exemple qu'il y avait deux demandes identiques, deux demandes de gestionnaire administratif dans deux composantes différentes, ou en central et en composante, on était amené parfois à n'ouvrir qu'un seul poste, d'une part parce qu'il y a un nombre limité de supports, et d'autre part parce que si le candidat qui était pressenti pour le poste ne l'avait pas, cela permettait à quelqu'un d'autre de l'UPEC qui avait réussi le concours de prendre le poste. Cette deuxième étape ne passait pas en Conseil d'Administration, elle était faite plus tard dans l'année, en novembre. Cette année, ce qui est présenté au Conseil d'Administration n'est pas un avis donné aux postes demande par demande, mais l'ensemble des postes que l'Université souhaite proposer aux concours. En revanche, on a indiqué dans la dernière colonne du tableau de la campagne d'emplois BIATSS 2014, pour chaque poste ouvert au concours, à quelle demande de telle composante ou telle direction administrative il répond. Le nombre de postes ouverts au concours est parfois moindre que le nombre de demandes, puisqu'il y a une liste principale et une liste complémentaire de personnes qui ont réussi l'examen. Cela permet de répondre plus favorablement : l'année dernière, on avait répondu favorablement à environ la moitié des demandes ; cette année, on répond favorablement à environ 90 % des demandes.

Le Président remercie Ghislain PROMONET. Vous voyez qu'on fait évoluer les choses, l'idée véritablement est de faire en sorte qu'on puisse avoir un maximum de réponse, qu'on puisse accompagner au mieux le personnel BIATSS dans cette évolution de carrière. Avez-vous des questions, remarque, commentaire ?

M. PAQUOT revient sur la politique d'emplois des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Il juge que cette politique est défensive parce qu'elle défend ce qui existe déjà. Il suggère d'imaginer une politique d'emplois offensive, qui anticiperait de nouvelles formations et des nouveaux métiers. Il propose également qu'il y ait une plus grande porosité entre les composantes, sachant qu'aujourd'hui chaque composante a une démarche défensive. Il regrette que l'on soit dans un management vertical et non pas horizontal et collaboratif.

Le Président explique que chaque composante a ses caractéristiques et ses contraintes mais que l'on essaie de gagner en transversalité. Il estime que pour pouvoir créer des emplois, l'UPEC va être obligée d'innover, tout en respectant des cadres contraints en termes de plafond d'emploi et de masse salariale. Il donne l'exemple de l'hôtel d'entreprise Bio&D. La réflexion sur ce projet a commencé par un diagnostic de l'existant en matière de santé, qui a permis de voir les intérêts qu'il y avait à ce projet.

Le Président estime qu'il y a des imperfections dans la campagne d'emplois 2014 et que l'on pourrait fournir davantage de données aux membres du Conseil d'Administration, mais il considère qu'avec cette campagne on a franchi une étape par rapport à ce qu'on faisait antérieurement.

Il souligne que l'UPEC doit à la fois être prudente et imaginer les évolutions et les métiers de demain, pour arriver à se positionner au bon moment, lorsque ces nouveaux métiers arriveront sur le marché.

M. PAQUOT estime qu'il y a toujours un décalage parce que d'un côté on imagine autre chose, et de l'autre il y a une sorte d'inertie. Dans le domaine de la ville, il estime que les maisons du travail partagé, les hôtels industriels, etc., vont se multiplier. Sur ce sujet, il cite un livre de Bruno MARZLOFF, *Sans bureau fixe*.

Le Président répond que l'UPEC se doit de réfléchir aux évolutions de demain.

Il demande s'il y a des questions sur la politique d'emplois BIATSS.

M. ISRAËL signale que son UFR a demandé la création d'un assistant en communication mais qu'il ne voit pas, dans le tableau sur la politique d'emplois BIATSS, si cette demande a été acceptée ou refusée.

M. MOSCOVICI l'UFR de Sciences a fait remonter 5 demandes de résorption de précarité et 2 repyramidages et 3 créations de postes de BIATSS. Il est très satisfait en ce qui concerne la résorption de précarité et les repyramidages puisque toutes les demandes de l'UFR sur ces sujets ont

été acceptées, sauf une demande de résorption de précarité. De plus, il constate que l'UFR a obtenu une création de poste, un IGR pour le LISA.

M. PROMONET répond à M. ISRAËL qu'il n'y a pas de tableau pour les demandes de création de poste puisqu'aucune n'a été suivie d'effet positif cette année. On a priorisé les repyramidages et les demandes de résorptions de précarité.

M. ISRAËL juge qu'il serait bon de maintenir les tableaux de demandes de création de poste de façon à ce que les membres du Conseil d'Administration aient la vision la plus complète possible des souhaits des composantes. Il fait remarquer que le poste d'assistant en communication demandé a été traité en demande de création mais qu'il a été acté il y a deux ans et il souhaite que l'on s'en souvienne dans la prochaine campagne d'emplois, de façon à finir le travail qui est fait à la faculté de droit, de remise en état de l'ensemble des services BIATSS.

M. CUESTA précise que :

- Un travail est en cours avec la faculté de droit pour requalifier certains emplois de cette faculté.
- Si l'on faisait le total des postes de l'ensemble des organigrammes qui étaient prévus pour l'UPEC, il aurait fallu créer une centaine de postes.
- Après l'analyse de GPEC, toutes les composantes étaient satisfaites parce que les propositions allaient très au-delà des possibilités. Il constate que ce n'est pas le cas et il prévoit donc de retravailler sur le sujet, mais il prévient que l'on ne pourra pas créer partout des fonctions supports supplémentaires.

Mme FAURE-DUNABEITIA fait remarquer que des postes permanents de BIATSS sont aujourd'hui pourvus par des personnels contractuels, or la loi oblige à ce qu'il n'y ait plus de postes permanents pourvus par des contractuels. Elle fait remarquer que les tableaux, qui font apparaître 103 personnels contractuels, ne sont pas tout à fait actualisés puisqu'il y a eu des réussites de concours. Selon elle, ce n'est donc pas 103 mais environ 90 personnels qui seront en fin de contrat en septembre 2014. Elle souhaite savoir comment seront pourvus les postes correspondants. Elle fait remarquer que beaucoup de ces personnels sont de catégorie B, alors que les fonctions que l'on demande à l'UPEC nécessitent surtout des personnels de catégorie C. Néanmoins, elle reconnaît que l'UPEC a fait des efforts pour avoir plus de personnels dans cette catégorie.

M. TAVERNIER souligne que :

- La Direction est allée au-delà des obligations légales pour réduire la précarité de ses personnels et pour veiller au bon fonctionnement de l'Université, sachant qu'une université

comme l'UPEC, avec sa dotation de base, ne peut pas fonctionner qu'avec des personnels fonctionnaires. On a donc un enjeu aussi à la fois d'accompagnement des agents et de bons fonctionnements de l'établissement.

- L'UPEC a une vigilance particulière, via la DRH et l'ensemble des structures et des collectifs de l'Université, sur la préparation aux concours. L'UPEC fait partie des universités qui préparent bien au concours.

Il estime qu'il faudra faire, en CT et peut-être en CA, un point global sur les contractuels. Il a été convenu d'attendre la fin de la saison des concours BIATSS.

Il explique qu'il y a deux enjeux :

- Traiter la question des contractuels globalement à l'UPEC. La campagne d'emplois répond à ce besoin.
- Continuer de faire un accompagnement individualisé. L'année dernière, tous les agents qui étaient potentiellement affectés par la loi Sauvadet ont été reçus individuellement, à leur demande.

Un groupe de travail du Comité technique va travailler sur les différentes mesures à prendre pour pérenniser les postes et respecter la loi.

Le Président, s'il n'y a pas d'autres remarques, propose de passer au vote. Il demande s'il y a des changements dans les procurations.

M. BLANC précise que Madame OLLIVIER-YANIV a reçu procuration de Madame RICHARD.

Le Président soumet au vote du Conseil d'Administration la politique d'emplois 2014 des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

Le Conseil d'Administration approuve, par 3 abstentions et 20 voix « pour », la politique d'emplois 2014 des enseignants-chercheurs et des chercheurs

Le Président soumet au vote du Conseil d'Administration la politique d'emplois 2014 des BIATSS.

Le Conseil d'Administration approuve, par 3 abstentions et 20 voix « pour », la politique d'emplois 2014 des BIATSS.

Le Président remercie toutes les personnes qui ont permis de faire la campagne d'emplois 2014.

2 2. Politique salariale des contractuels

M. CUESTA précise que la politique salariale des contractuels a été approuvée à l'unanimité par le Comité technique en mars 2013 mais qu'elle doit être votée par le CA pour être applicable.

M. PROMONET explique que des grilles d'avancement ont déjà été faites il y a quelques années pour les enseignants et enseignants-chercheurs avec les contrats LRU. Les grilles d'avancement pour les contractuels, présentées aujourd'hui au Conseil d'Administration, s'inscrivent dans la politique d'emplois et dans le souhait de l'Université de travailler à la pérennisation et à la déprécarisation des contractuels BIATSS. La réglementation prévoit que dans certaines fonctions, des postes puissent être occupés non pas par des titulaires mais par des contractuels. L'UPEC a donc des contractuels. Elle a des CDI, des personnes qui sont là depuis plus de 6 ans et pour lesquelles aujourd'hui rien n'est prévu en matière d'avancement. Pour répondre à ce point, la Direction a proposé au Comité technique de mars des grilles calquées sur celles des fonctionnaires, avec néanmoins une différence : les durées d'échelon ont été majorées de 6 mois pour les contractuels pour que les grilles de titulaires restent plus avantageuses.

6 grilles sont proposées au Conseil d'Administration. Chacune reprend un corps des agents BIATSS : les ATRF, les agents techniques, les assistants ingénieurs, les ingénieurs d'études et les ingénieurs de recherche. Une sixième grille est proposée, dont la modalité d'élaboration sont un peu différentes.

Depuis la loi LRU, il existe pour les enseignants-chercheurs mais également pour les BIATSS la possibilité de faire des contrats négociés directement par l'Université. Ils sont en très petit nombre et ils existent sur des missions très spécifiques pour lesquelles on n'arrive pas à trouver de fonctionnaires. Pour ces contrats, on propose une grille qui ne s'appuie pas sur une grille de fonctionnaires, puisque ce sont des missions spécifiques, et on propose un pourcentage d'augmentation (et non pas des indices), moindre que les grilles de catégorie A.

Ces grilles sont proposées au vote du Conseil d'Administration.

Une autre modification est proposée : précédemment, les recrutements se faisaient en pied de corps. Quand on réussissait un concours de titulaire, on avait un reclassement. On propose de reprendre les mêmes règles de reclassement, de reprise d'ancienneté pour le recrutement des personnels contractuels. On propose par exemple que, lorsqu'on recrute un contractuel qui a 10 ans d'expérience, on reprenne cette ancienneté au même titre qu'on le ferait pour les titulaires.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. CEGIELSKI fait remarquer que parfois, quand un personnel de catégorie B, par exemple, est repyramidé en catégorie A, il ne recommence pas à l'échelon 1. Il demande si les titulaires devront systématiquement recommencer à l'échelon 1.

M. PROMONET répond non : une personne ne peut pas être replacée dans un indice inférieur à celui qu'elle avait. Cette règle sera maintenue. Il existe également une règle de reprise d'ancienneté.

Le Président soumet la politique salariale des contractuels au vote du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la politique salariale des contractuels.

3. QUESTIONS DIVERSES

M. AVENEL commente des affiches qui ont été mises dans l'Université. Il souhaite le maintien de la dénomination « AEI » pour son UFR plutôt que d'adopter la dénomination « AES » qui est proposée dans les textes, parce qu'il juge que le « I » (international) est fondamental et que c'est un des éléments qui font l'attractivité de la faculté. Selon lui, la perte du « I » aurait plusieurs conséquences : une perte de la reconnaissance internationale et une perte de contrats passés avec des universités étrangères. Il rappelle qu'il y a 21 doubles diplômes, dont les 7 spécialités de master, et un certain nombre de parcours internationaux avec des universités européennes ou hors Union Européenne (en Chine, au Mexique, etc.). Un parcours est en cours de négociation avec les États-Unis. Licence et master confondus, l'UPEC a actuellement 744 étudiants en séjour à l'étranger et 448 étudiants, et elle fait une préparation aux certifications internationales d'entreprise.

Cette stratégie d'internationalisation a pour conséquence une réussite du point de vue de la professionnalisation puisqu'il y a un certain nombre de stages obligatoires à l'étranger. Un millier d'entreprises sont partenaires. La faculté a 27 % des boursiers de l'UPEC.

Cette année, il y a eu 21 108 candidatures en licence et en master, dont environ 7 800 en master. L'UFR a actuellement 4 163 inscrits, dont 1 420 en master, et au point de vue recrutement local, il faut noter que 51 % des étudiants viennent du Val-de-Marne et 30 % viennent de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis.

Pour toutes ces raisons, il demande le maintien de la dénomination AEI, aussi bien en licence qu'en master. Une pétition a été faite et elle a été signée par environ 800 étudiants depuis son lancement. Des parents d'élève s'inquiètent à l'idée que la dénomination « AEI » soit supprimée. Des étudiants ont procédé à des enquêtes. Selon elles, si la mention « AEI » disparaissait, environ 60 % des étudiants qui sont actuellement en L1 quitteraient la faculté, ce qui aurait des conséquences en termes d'image et de budget pour la faculté et pour l'Université.

M. MOSCOVICI évoque la licence chimie-biologie, qui est une licence bi-disciplinaire et non pas une double licence. Cette mention a été créée en 2005, pour des étudiants plutôt chimistes mais qui veulent avoir de grandes compétences en biologie pour aller sur le marché du travail. Elle recueille

environ un quart des étudiants de la faculté des sciences et technologies. Dans les nouveaux intitulés de licence, cette licence disparaît puisqu'ils indiquent simplement une licence de chimie et une licence de sciences et vie de la terre. L'UPEC est pratiquement la seule université en France à proposer une mention chimie biologie. Il y a eu 62 inscrits en L2 en 2006, 160 en 2012 et 180 en 2013. En L3, il y a eu 49 inscrits en 2006, 89 en 2012 et 107 en 2013. Cette licence a tellement de succès que l'on a ouvert pour celle-ci un parcours international avec une quinzaine de places. Chaque année, il y a 400 candidatures pour entrer dans ce parcours. Les étudiants qui ont fait une licence chimie-biologie vont dans une multitude de masters et beaucoup d'entreprises embauchent ces étudiants. Par conséquent, il espère que la Direction arrivera à obtenir de la DGESIP le maintien de l'intitulé « chimie-biologie », mais il a peu d'espairs sur le sujet. Il propose qu'il y ait au moins une dérogation pour l'année 2014-2015.

Le Président explique que l'objectif du Ministère est de réduire de façon drastique le nombre de licences et d'intitulés de licence. Il fait remarquer que l'UPEC est un peu seule pour défendre le maintien de l'intitulé « chimie biologie » puisqu'elle est l'une des seules universités à proposer cette mention. Néanmoins, il continuera de se battre pour obtenir le maintien de cette mention et il propose de voter la motion suivante :

« Le Conseil d'Administration de l'UPEC affirme son soutien au président de l'Université dans son action en faveur du maintien des intitulés de mention de licence « chimie-biologie » et « administration et échanges internationaux » au sein de la nomenclature des mentions de licence et de master qui sera débattue lors de la séance du CNESER du 16 décembre. Ces mentions constituent en effet un fort élément d'attractivité de notre offre de formation. »

Un intervenant suggère d'ajouter, après « en faveur du maintien des intitulés de licence, les mots « et de master ».

Le Président accepte cette modification mais il précise que la « bataille » sur les intitulés de master n'a pas encore commencé.

M. CUESTA fait savoir que les nouveaux intitulés de licence entreront en vigueur en septembre 2014 et les nouveaux intitulés de master en septembre 2015.

M. PAQUOT propose d'ajouter à la dernière phrase les mots « et de reconnaissance de celle-ci ».

Le Président est d'accord.

Mme MÉZA déclare que l'UNEF réaffirme son cadrage national des diplômes parce qu'elle estime qu'il favorise l'égalité de tous les étudiants sur le territoire français. En revanche, elle adhère aux

revendications de maintien des intitulés « chimie-biologie » et « administration et échanges internationaux » parce qu'elle estime que ces filières sont des éléments d'attractivité de l'Université.

Par conséquent, l'UNEF s'abstiendra lors du vote sur la motion.

Le Président soumet au vote du Conseil d'Administration la motion avec les modifications apportées.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité cette motion.

Le Président demande s'il y a d'autres questions diverses.

M. PAQUOT informe le Conseil d'Administration de la parution d'un numéro de la revue *Hermès* sur l'« indisciplinarité », auquel il a contribué et qui montre que beaucoup d'innovations passent par des croisements des disciplines et qu'il faut donc encourager ces croisements.

La séance est levée à 12 heures 18.